



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Arrêté

**portant inscription au titre des monuments historiques de
l'Ecole internationale d'art de la villa Arson à NICE (Alpes-Maritimes)**

**Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 4 juillet 2024,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDERANT que l'Ecole internationale d'art de la villa Arson à NICE (Alpes-Maritimes), présente un intérêt historique et artistique suffisant pour en rendre désirable la préservation, en raison de l'originalité de la création de cette école d'un nouveau genre par André Malraux ainsi que de la qualité de son architecture réalisée par Michel Marot,

ARRETE

Article premier : Est inscrite au titre des monuments historiques, en totalité, l'Ecole internationale d'art de la villa Arson avec ses jardins, telle que délimitée sur le plan annexé,

Située 20 avenue Stephen Liégéard à NICE (Alpes-Maritimes) sur la parcelle n°206 d'une contenance de 21 492 m², figurant au cadastre section ED,

et appartenant à l'Etat français par acte administratif du 10 juin 1966, publié au bureau des hypothèques de Nice le 13 août 1966, volume 4952, n°4.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et la directrice régionale des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

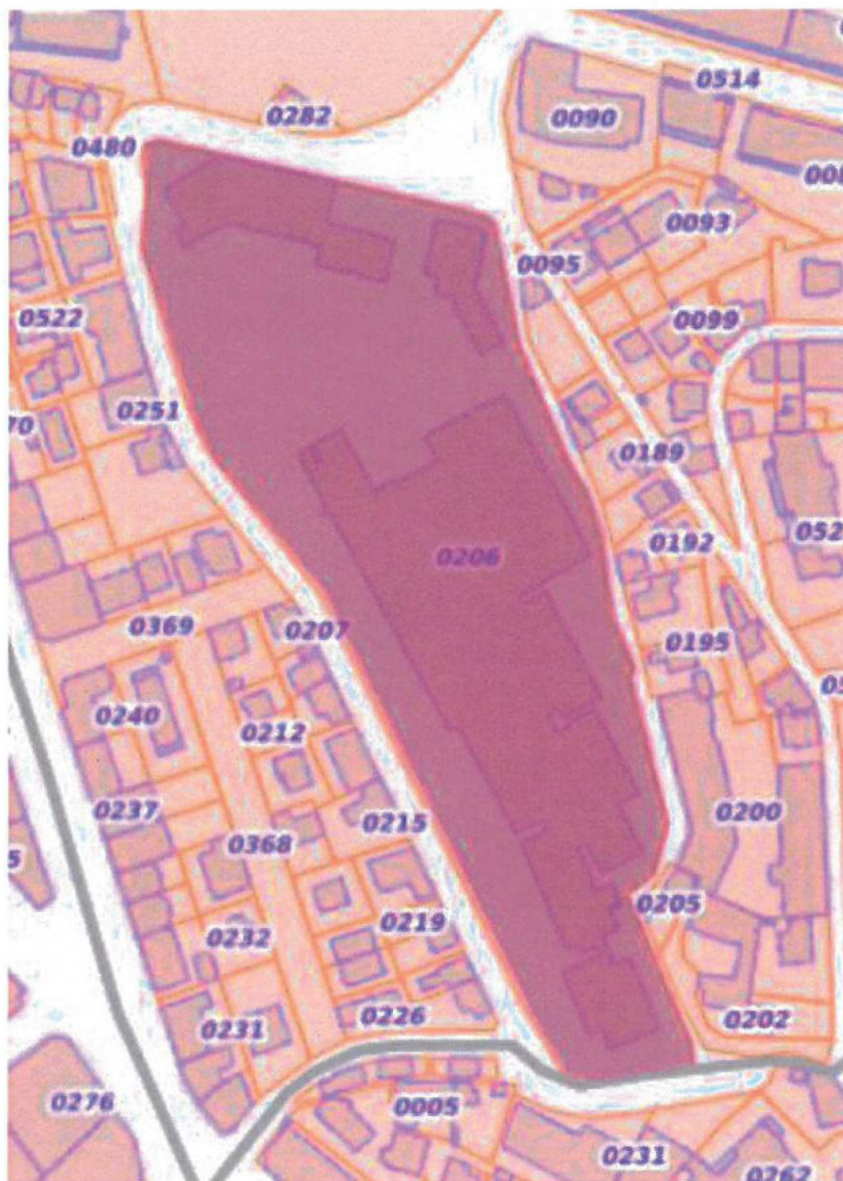
Marseille, le 14 NOV. 2024

Le Préfet de Région,



Christophe MIRMAND

Plan annexé à l'arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de
l'Ecole internationale d'art de la villa Arson à NICE (Alpes-Maritimes)



Marseille, le 14 NOV. 2024

Le Préfet de Région,

Christophe MIRMAND